



Situation pas claire du tout

Par **patrie7521**, le **27/02/2011 à 10:47**

Bonjour,
mon employeur m'envoie en afrique avec avenant dans le cadre activités à l'étranger, on me dit après 9 mois que je n'y retourne plus on me reclasse ailleurs en france avec diminution de salaire(forte) et prime d'ancienneté coupée en 3(changement des conventions collectives)
as t on le droit de diminuer mon salaire et mon ancienneté (19 ans d'ancienneté)